



François SOULAGE
Président

**SEMINAIRE DE LA FONDA
LE 25 JANVIER 2002**

**LES PLUS-VALUES
DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE**

Déclaration Finale

Les entreprises de l'économie sociale se créent et prospèrent dans et par leur territoire d'implantation. Elles vivent par lui et le font vivre. Elles participent au développement durable par leur caractère intergénérationnelle, qui accumule et transmet un patrimoine collectif au profit des générations futures. Elles sont des acteurs de la cohésion sociale par la mutualisation qui induit une solidarité entre territoires, risques et profits. Elles créent un autre rapport à la création de valeur économique et sociale en mettant la personne au centre de cette création.

Dans le contexte de la mondialisation, les enjeux essentiels pour le développement de nos sociétés sont l'équilibre des territoires, pour éviter le «décrochement» de régions entières, et la cohésion sociale pour préserver de la marginalisation, voire de l'exclusion, les populations fragilisées. Les politiques publiques, qu'elles soient européennes ou nationales, doivent se donner comme objectif de faciliter un développement qui respecte et prend en compte ces deux impératifs. La mondialisation ne pourra d'ailleurs se poursuivre sans violence que dans la mesure où chaque citoyen pourra se reconnaître dans cette orientation et où chaque acteur économique pourra produire dans un minimum de sécurité. C'est, à l'évidence, ce qu'attendent nos contemporains des politiques publiques.

Ceci suppose de renoncer à un modèle unique de développement fondé sur un modèle unique de production. La légitimité d'une économie plurielle doit être reconnue : il ne doit pas y avoir une seule façon d'entreprendre, une seule forme d'entreprise. L'économie sociale est un mode d'entreprendre qui dans la manière même de s'organiser et de produire répond, de fait, aux attentes actuelles en matière de développement durable et de responsabilité sociale. Groupements de personnes, les associations, les coopératives, les mutuelles reposent sur le contrat social qui lie les membres entre eux et l'entreprise à son environnement et non sur une relation au capital. Encore faut-il que cet environnement et les pouvoirs publics, en particulier, lui reconnaissent l'espace nécessaire pour répondre aux attentes des acteurs, des territoires et des populations.

Au moment d'échéances électorales à venir, la question de la permanence, mais aussi de l'intérêt renouvelé que peut avoir, dans le cadre d'une mondialisation mieux régulée, le développement de l'économie sociale, doit faire partie du débat public.

Un ancrage réel sur les territoires

Les territoires ne peuvent se développer et maintenir en leur sein une cohésion sociale que dans la mesure où ils offrent des services performants aux entreprises et aux particuliers. Un territoire qui se développe est d'abord un territoire équipé.

C'est aussi un territoire pris en charge par ses habitants et leurs élus.

Il faut donc reconnaître et soutenir les services d'intérêt général et favoriser le développement des infrastructures économiques et sociales.

De très nombreux territoires ont un tissu économique formé essentiellement de petites ou très petites entreprises qui doivent pouvoir vivre et se développer dans un contexte de concurrence mondiale sans être, à terme, absorbées et délocalisées. Par ailleurs, la pression d'un modèle unique ne doit pas pousser les entreprises de l'économie sociale à la banalisation par la concentration et la déchristianisation. Ceci les conduirait à ne plus répondre aux attentes de leurs partenaires locaux et de leurs salariés et porterait même atteinte à leur dynamisme qui vient de leur insertion profonde dans les territoires.

Il faut, pour permettre aux petites entreprises de vivre dans le contexte de la mondialisation, les encourager à la formation de réseaux pérennes, au renforcement de leurs moyens par la création de structures collectives responsables, par la coopération d'entreprises entre elles et avec les autres partenaires des territoires, notamment par la promotion du multi-sociétariat.

Il faut que le financement de projets tienne compte moins de l'importance du patrimoine de l'emprunteur que de la dynamique créatrice dont il fait preuve et de la richesse du capital humain dont il témoigne.

Une forme différente de la propriété sociale

Au fil des années, l'entreprise d'économie sociale constitue progressivement un patrimoine à vocation économique, seule propriété de l'entreprise, qui a pour objectif de permettre l'exercice par les associés de leur métier ou la réalisation de leur projet. Ces entreprises sont de fait a-capitalistes, car le capital est réduit à son rôle d'outil financier mais ne donne aucun pouvoir dans l'entreprise. Il s'agit d'un investissement à long terme au service de la promotion des compétences des membres de l'entreprise, de la réalisation de l'objet social.

Il faut préserver le non-partage des réserves des coopératives et des mutuelles, permettre aux associations de constituer des fonds propres afin de respecter cette accumulation progressive, au long du temps, forme originale de pérennisation et de transmission des patrimoines économiques d'une génération à l'autre qui n'entre pas, de ce fait, dans un schéma de rendement immédiat.

Des acteurs essentiels de la cohésion sociale

Les entreprises de l'économie sociale combattent la délocalisation et la fracture sociale au nom du développement local. Elles refusent de déterminer leur action en fonction de la seule rentabilité financière qui conduit à fermer des services ou à exclure les clients à faible revenu du système bancaire ou de la protection sociale. Par la mutualisation, elles recherchent à rendre accessibles à tous des prestations et des services, en créant une plus-value sociale par la solidarité entre les personnes, les entreprises et les territoires.

Il faut s'élever contre les effets pervers d'une réglementation bancaire et financière internationale qui, au nom de la maîtrise des risques, contrecarre leur mutualisation.

Il faut notamment revoir l'application du droit de la concurrence en s'appuyant sur la décision du Conseil constitutionnel du 6 décembre 2001 (1) qui légitime un traitement différencié.

Un nouveau rapport à la création de valeur économique et sociale

Chaque entreprise, qu'elle soit société de capitaux ou groupement de personnes, vise à la fois le développement économique et la cohésion sociale. La première voit la cohésion sociale comme une contrainte à satisfaire grâce aux surplus financiers dégagés. Pour le second, c'est la solidarité elle-même qui conditionne le développement économique comme le résultat de l'énergie productive que la mobilisation du capital humain et du capital social ⁽²⁾ permet de dégager.

1 Décision n° 2001-452 DC - considérant 5 loi portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier « Considérant que le principe d'égalité ne s'oppose ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes, ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général pourvu que, dans l'un et l'autre cas, la différence de traitement qui en résulte soit en rapport direct avec l'objet de la loi qui l'établit. »

2 Le capital humain est ce que l'individu apporte dans une activité en plus de ce qui lui est prescrit le capital social est ce que la coopération entre individus apporte en plus au fonctionnement d'une collectivité.

Il faut que les entreprises « capitalistes » évoluent pour ne pas en rester à une conception caritative de leur responsabilité sociale, à un discours sur l'entreprise citoyenne et la responsabilité sociale, associé à quelques actions de mécénat. Elles vont devoir, comme cherchent à le faire, aujourd'hui, certains grands groupes, prendre en compte les effets sociaux et environnementaux de leur activité dans la construction même de leur projet stratégique à moyen et à long terme.

Il faut que l'expérience accumulée par les entreprises d'économie sociale serve pour la définition des labels et des outils d'évaluation du cadre de convergence sur la responsabilité sociale de toutes les entreprises, lequel est en train de s'élaborer au niveau européen.

Productrice d'une économie diversifiée dans ses formes, ses contenus et ses acteurs, du fait du poids de son secteur associatif, mutualiste et coopératif, la société française démontre au quotidien sa capacité d'adaptation d'assimilation, d'évolution. Les pouvoirs publics se doivent d'accompagner cette pluralité en France et d'en promouvoir les différentes facettes en Europe et dans le monde.

5.02.02